### **AMAP DU COEUR JOYEUX** CONTRAT DE PARTENARIAT



Saison 2025 - 2026

Contact AMAP : <u>amap.du.coeur.joyeux@gmail.com</u>

(vervierses)
NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
TÉL. :
EMAIL :
Désigné ci-dessus l' <b>amapien</b> . Ce contrat est élaboré pour une saison agricole de 12 mois, débutant le 1er octobre 2025 et s'achevant le 30 septembre 2026, soit en tout 44 distributions hebdomadaires pour cette période de 52 semaines. Il définit les modalités d'engagement permettant de soutenir le producteur dans son activité de maraichage.
Première distribution prévue semaine 40, le 1er octobre 2025: les dates de début et fin de contrat pourront être modifiées en

Association pour le maintien d'une agriculture paysanne du Cœur-Joyeux

Le présent contrat est établi entre Gautier MICHAL, paysan maraîcher, demeurant 518, Chemin du Cœur Joyeux à QUESNOY SUR

DEULE (Tél: 06.86.59.45.20 : Mail: gautiermichal@orange.fr) désigné ci-dessus le **producteur**.

### 1. Engagements communs

fonction du démarrage de la récolte et des stocks disponibles.

L'amapien et le producteur s'engagent à respecter la charte des AMAP.

Les contractants sont solidaires, notamment dans la compréhension des aléas de production, ils partagent les **risques et bénéfices** naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, ...).

6

2

Chacun s'engage à communiquer et échanger sur les éventuels problèmes rencontrés, soit via le CA de l'AMAP, soit par voie directe en toute courtoisie.

# 2. Engagements de l'amapien

L'amapien **préfinance la production de légumes** en l'achetant pour 12 mois.

Annexe 1

5

- Il est invité à participer au moins 2 à 3 fois par an à différents ateliers participatifs, qui sont définis par le producteur dans le calendrier ci-joint. La participation se fait sur la base du volontariat, elle est totalement bénévole, le producteur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'accident survenu sur la ferme dans le cadre de ces ateliers.
- 3 L'amapien participe à la distribution des paniers ; 2 personnes à chaque permanence selon un planning établi.
- producteur s'il ne peut venir chercher son panier, ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.

Il prévient la personne de permanence du jour, ou le

Il participe à l'assemblée générale annuelle ou se fait

trouver un remplaçant.

En cas de rupture du contrat, l'amapien s'engage à

représenter.

# 3. Engagements du producteur

panier et le grand panier.

Le producteur propose deux types de panier : le petit

Les produits sont issus de l'exploitation du producteur.

légumes choisies suivant les saisons. Annexe 2

Chaque panier est composé de quatre à six variétés de

- 3
- 4 Le producteur livre des légumes produits selon les règles de l'agriculture biologique. Il est transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

## 4. Jour et lieu de distribution

### Lieu et Heure La distribution a lieu chaque mercredi de 17h30 à 19h à la

ferme: 484, Chemin du Cœur joyeux à Quesnoy-sur-Deûle.

### Le producteur n'assure pas de panier 8 semaines sur la

Périodes sans distribution

saison; chaque semaine d'arrêt de distribution sera communiquée au moins 1 mois à l'avance. Annexe 3

Total annuel

Nombre de réglements par chéque

# 5. Contrat œufs

charte, la production d'oeufs sera divisée entre le nombre d'adhérents ayant souscrit au contrat oeufs. Théoriquement, les petites boites recevront en moyenne 6 oeufs par distribution et les grandes boites 12, le tout répartis sur la saison. Le prix du contrat est calculé sur cette estimation et sur la base de 2,40€ la demi-douzaine d'oeufs. Merci d'entourer votre choix.

Nombre de règlements par chèque

Dans un mode d'élevage biologique et non forcé, la production fluctue sur l'année en fonction des saisons. Dans le respect de notre

Petite boite	105,6	3 x 35,2	6 x 1/,6	12 x 8,8	105,6 €
Grande boite	211,2	3 x 70,4	6 x 35,2	12 x 17,6	211,2€
	•				

# 6. Coût et paiement des paniers légumes

Le coût de la part a été établi, pour la saison 2025-2026, en 3 possibilités pour accompagner financièrement le paysan dans sa démarche. Le paiement des paniers du contrat s'effectue par chèque selon les modalités suivantes. Merci d'entourer votre choix.

Un petit panier correspond à une part de récolte (pour 1 à 2 personne), un grand panier à une part et demie (pour 3 à 4 personnes).

Légumes

Signatures

L'amapien

		1	3	6	12	
Petit panier	Tarif juste prix au dessous duquel la rentabilité n'est plu	1 x 594	3 x 198	6 x 99	12 x 49,5	594
	Tarif solidaire pour permettre à Gautier un salaire décen	1 x 638	2 x 212 + 1 x 214	5 x 106 + 1 x 108	11 x 53 + 1 x 55	638
	Tarif engagement pour promouvoir mon engagement AN	1 x 682	2 x 227 + 1 x 228	5 x 113 + 1 x 117	11 x 56 + 1 x 66	682
Grand panie <b>Tarif juste prix</b> au dessous duquel la rentabilité n'est plu <b>Tarif solidaire</b> pour permettre à Gautier un salaire décen		1 x 891	3 x 297	6 x 148,5	12 x 74,25	891
		1 x 957	3 x 319	6 x 159,5	12 x 79,75	957
	Tarif engagement pour promouvoir mon engagement AN	1 x 1023	3 x 341	6 x 170,5	12 x 85,25	1023
	Tarif engagement pour promouvoir mon engagement AN	1 x 1023	3 x 341	6 x 170,5	12 x 85,25	102

TOUS LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE LIBELLÉS À L'ORDRE DE GAUTIER MICHAL. Ils sont établis en une seule fois et remis au producteur à la signature du contrat. Le premier encaissement prendra effet au plus tard le 1er octobre 2025. Ce contrat est rédigé en deux exemplaires, l'un pour l'amapien, l'autre pour le producteur, et vaut pour

engagement reciproque, pour la saison de distribution des paniers de legumes au titre de l'AMAP du Cœur Joyeux pour toute la
période de la saison 2025/2026, soit 44 distributions.
Lu et approuvé.
Fait à Quesnoy-sur-Deûle le

Le producteur

Total annuel